EXTRAITS DU RÉGLEMENT

Seul le stationnement des bicyclettes ou vélos à assistance électrique (ci-après désignés « vélos ») est autorisé dans l'enceinte du Parc Vélos.

Les tricycles, tandems et véhicules motorisés ne sont pas admis. L'accès à d'autres fins que le dépôt ou le retrait d'un vélo est interdit.

Les présences indésirables sont à signaler en téléphonant au numéro vert 0800 085 316.

Les animaux sont interdits dans l'enceinte du Parc Vélos.

L'autorisation de stationner son vélo à l'intérieur du Parc Vélos n'est consentie qu'aux risques et périls exclusifs des utilisateurs qui conservent la garde et la responsabilité de leur vélo et de ses équipements.

Cette autorisation ne constitue pas un contrat de dépôt, de gardiennage ou de surveillance.

L'exploitant ni l'Agglométation ne sont responsables des pertes, vols, dégradations ou dommages de toute nature qui pourraient être commis au causés à l'intérieur du Parc Vélos, concernant les vélos, leurs accessoires et les objets laissés dans les paniers, sacoches ou coffres, ou attachés à l'extérieur des vélos.

De même, l'exploitant ni l'Agglomération ne peuvent être rendus responsables des dommages qui pourraient survenir aux personnes, animaux ou choses du fait de l'utilisation du service ou d'un vélo.

> L'intégralité du règlement est affichée à l'intérieur du Parc Vélos.

4 BONNES RAISONS DE S'ABONNER

C'EST SIMPLE

Il vous suffit d'avoir une mobili'carte personnelle + un abonnement au service.

C'EST PRATIQUE

Vous garez votre vélo dans un abri fermé à accès réservé et poursuivez votre trajet en bus ou en train.

C'EST MALIN

Le Parc Vélos est accessible 7j/7 24h/24.

C'EST POUR TOUS LES VÉLOS

Pour vos vélos personnels ou mobili'cycle (vélos classiques ou à assistance électrique).



INFORMATIONS

Agence mobili'cycle et Kiosque STGA www.stga.fr/parcvelos mail : parcvelos@stga.fr Numéro Vert : 0800 085 316 Parking fermé pour mon vélo



LE PARC VÉLOS EN QUELQUES MOTS

Grand

Angoulême

Le vélo est plus qu'un loisir, c'est un mode de déplacement. C'est pourquoi GrandAngoulême a décidé de mettre en place sur le parvis de la gare d'Angoulême un Parc Vélos fermé à ouverture contrôlée. Ce service est accessible à toute personne en possession d'une mobili'carte et après souscription d'un abonnement spécifique.

CHARENTE Se Nouvelle-

TECH FLYER PARC VÉLOS.indd 1-3 10/04/2017 14:12

S'INSCRIRE

Pour utiliser le Parc Vélos, il est nécessaire de posséder une mobili'carte préalablement activée.

Pour plus d'infos: Parc Vélos 0800085316

JE N'AI PAS DE CARTE

CRÉATION DE LA CARTE: je me présente en agence STGA muni d'un justificatif de domicile de moins de 6 mois, d'une pièce d'identité ou d'un livret de famille. Une photo sera nécessaire si le titulaire de la carte est absent au moment de sa création. Frais de création: 8€ (voir tarifs et conditions sur stga.fr)

JE POSSÈDE DÉJÀ UNE CARTE

4 possibilités pour demander l'activation du service

Kiosaue STGA

35 Place Bouillaud, 16000 Angoulême

Agence mobili'cycle

13 Rampe d'Aguesseau, 16000 Angoulême

Site Internet

www.stga.fr/parcvelos

Centre Bus STGA

554 route de Bordeaux, 16000 Angoulême

TARIFS ABONNEMENTS

Mois

1€

Année

10€

STATIONNER SON VÉLO

POUR OUVRIR LA PORTE DU PARC VÉLOS

Passez votre mobili'carte sur le lecteur à proximité de la porte.

INSTALLER SON VÉLO

Choississez un emplacement libre et installez votre vélo suivant nos conseils d'utilisation des racks.













- Tirer le rail de guidage puis l'abaisser.
- Présenter le vélo sur le côté droit du rail puis lever la roue avant uniquement et la positionner dans le rail.
- Tenir le vélo par l'arrière et le pousser jusqu'au blocage de la roue arrière.
- Lever le rail puis le repousser en position stationnement

SÉCURISER LE VÉLO

Attachez le vélo avec un antivol (attachez le cadre et si possible la roue, avec un point fixe.

CONSEILS

Capacité d'accueil de 50 places.

Arceaux permettant d'accrocher le cadre et les roues des vélos pour plus de sécurité.

Espace abrité et bien éclairé.

Utilisation réservée aux abonnés.

Affichage des renseignements utiles sur le Parc Vélos à l'extérieur et à l'intérieur de l'espace fermé.



ATTACHEZ LE VELO
AVEC VOTRE ANTIVOL
(CADRE ET ROUE AVANT)

ATTENTION A NE PAS SE COGNER LA TETE EN SE RELEVANT





ATTENTION!
PAS DE SIEGE ENFANT
SUR LES RACKS DU BAS

TECH FLYER PARC VÉLOS.indd 4-6 10/04/2017 14:12